

Amandine CAPITANI

Contractuelle

Champ disciplinaire & d'intervention :

Architecture & Paysage : Droit

Diplôme(s) :

DEA Université d'Aix en Provence 2004

Doctorat Université d'Aix en Provence 2008

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat Ecole EDA Sud-Est 2011

Activités :

Avocat associé – Gérant de la SCP CAPITANI & MORITZ

Enseignant à l'Université de LILLE

Formatrice au sein du CNFPT

Parcours :

Après un doctorat en droit public, j'ai passé le certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Au cours de cette formation, je me suis orientée vers le droit de l'urbanisme et de l'environnement qui sont depuis lors mes deux domaines principaux d'activité au sein du cabinet d'avocats que j'ai créé avec Marcel MORITZ.

Principales publications :

-« Commentaire de l'arrêt : CE 9° et 10° s-s-r., 23 novembre 2015, n° 381 249 », Lexbase Hebdo édition publique n°398 du 17 décembre 2015.

-Dictionnaire de la maîtrise d'ouvrage publique et privée, Dictionnaire pratique, Le Moniteur, 2015, en collaboration avec Jean-Baptiste TAILLAN, Corinne SABUT, Jérôme LEFORT, Bernard SONNIER.

-« La participation du public en matière environnementale, la publicité extérieure et le Conseil constitutionnel », commentaire de la décision du Cons. Const. 23 novembre 2012 n° 2012-282, en collaboration avec M. Moritz, La semaine juridique n° 1-2, 7 janvier 2013, pp. 42-49.

-« Le droit à l'environnement, un droit fondamental », in Protection des libertés et droits fondamentaux, Coll. Les notices, La Documentation française, 2012.

-« L'évaluation environnementale et les documents d'urbanisme », BJCL, 2006, pp. 9-12.

Site Internet : www.capitani-moritz.fr